REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
-:-

DECRET N° 335/PR-SGG

ANNEE 1966

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;

VU le Décret N°144/PR du 24 décembre 1965, portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret N°215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République.et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

VU la Loi N°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;

VU le Décret N°132/PC-SGG du 11 Août 1964, portant organisation, fonctionnement et attributions de l'Inspection Commune des Affaires Administratives du Dahomey ;

VU la Loi N°64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;

VU les nécessités de service ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D É C R È T E :

Article 1er - Mr Théophile AMOUSSOU-GUENNOU, Administrateur, précédemment Préfet du Département du Nord-Ouest, est nommé Inspecteur des Affaires Administratives.

Article 2 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, aura effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 30 Août 1966

par le Président de la République,

pour le Ministre des Finances et
des Affaires Economiques absent,
le Ministre des Travaux Publics,
chargé de l'intérim :

Marcel DADJO

Général Christophe SOGLO

Ampliations : DGF-DB-CF-DC-Solde 5
PR 4 - IAA 2 - Préfect.du N.O.2- DP 2
DAI 2 - Ministères 11 - Intéressé 1
SGG 4 - CS 6 - Gde.Chanc.1 - JORD 1.
Trésor 4 - DI 2.-